

BULLETIN

DE LA
SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).
(MENSUEL)

N° 335 — Mai 1911.

A V I S

La prochaine séance aura lieu le *Mardi 9 Mai 1911*,
à deux heures et demie précises, à l'*Hôtel de Ville de Senlis*.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Procès-verbal ;
- 2° Le labourage à vapeur ;
- 3° La cachexie aqueuse et les pertes subies par les troupeaux pendant l'hiver dernier ;
- 4° Les Retraites ouvrières et paysannes, leur rattachement aux Sociétés de secours mutuels ;
- 5° Le Concours de Chantilly.

SENLIS
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE
11, Place de l'Hôtel-de-Ville.

—
1911

SOMMAIRE :

Procès-verbal de la séance du mardi 12 Avril 1911.
Décès de M. Camille Boucher.
Société des Agriculteurs de France.
Chronique Agricole.
Labourage à vapeur.
Concours Général Agricole de Paris 1911.
Fièvre aphteuse ; Mesures préventives.
La Tuberculose bovine.
Jurisprudence.

Tarif des Annonces

Les annonces à insérer dans le Bulletin de la Société, en dehors du texte et sans garantie de sa part, sont tarifées ainsi qu'il suit pour chaque insertion :

Une page.....	10 fr. » »
Une demi-page.....	5 » »
Un quart.....	2 50
Un huitième.....	1 25
Un seizième.....	0 75
Petites annonces de 25 mots...	0 25

Il suffit d'en adresser le texte avec un mandat-carte du prix du tarif à M. LELIÈVRE, trésorier de la Société d'Agriculture, à Senlis.

MM. les Cultivateurs pourront ainsi annoncer les *ventes ou achats d'animaux, de semences, etc.*, à des conditions très réduites.

Le Gérant : L. FAUTRAT.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE)

N° 335. — Mai 1911.

Compte Rendu des Travaux de la Société

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 12 AVRIL 1911

PRÉSIDENCE DE M. LÉON MARTIN, PRÉSIDENT

Membres du bureau présents : MM. Duplessier, Lelièvre, Léon Fautrat.
La Société s'occupe de l'établissement des commissions appelées à fonctionner au concours Agricole de Chantilly.

Les listes présentées avec soin par M. Duplessier, sont acceptées par la Société. M. Girard propose d'adjoindre à la commission chargée de l'étude des forces électriques, M. André Gungfleisch qui a procédé à l'installation de l'électricité dans son exploitation agricole. Cette proposition est agréée.

Le Président expose que les médailles données comme récompenses aux lauréats ne sont plus aussi goûtées qu'autrefois. Il propose de leur substituer une gravure. La Société est de cet avis.

Une gravure sera également offerte à tous les exposants d'instruments agricoles.

Il est décidé que le concours durera deux jours, le samedi et le dimanche.

M. le Président, doit revoir M. le Maire de Chantilly pour fixer définitivement la date du concours. A la fin de la séance, M. Martin exprime les regrets, qu'a causés, à la Société, la mort de M. Paul Cagny. M. Cagny, dans toutes les circonstances, avait apporté à la Société d'Agriculture le concours de son dévouement et de sa science.

Il occupait par ses mérites, une situation prépondérante dans la médecine vétérinaire. Il avait, avec Pasteur, travaillé à l'avancement des sciences Pasteuriennes qui ont amené les belles découvertes que l'on sait.

Souvent présent à nos séances, il apportait dans les questions délicates son jugement d'érudit. Sa disparition laissera un grand vide dans la Société d'Agriculture, et le Président, au nom de tous, adresse à la famille de notre ancien collègue, l'hommage de ses regrets et ses respectueuses condoléances.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 25 AVRIL.

Etaient présents : MM. Léon Martin, Paul Delaunay, Heaumé, Ferry, Lelièvre, Léon Fautrat, Girard, Boulanger, Obry, de Savignies, etc.

La date du concours agricole est définitivement fixée aux 1^{er} et 2 juillet.

Les machines électriques seront disposées dans les grandes écuries.

Le programme du concours est élaboré. Il doit être remis à l'imprimerie et, l'impression faite, il sera distribué aux membres de la Société. Le concours de charrue est supprimé, par suite de l'impossibilité de trouver, pour le travail, un champ peu éloigné du lieu, où se tiendra le Comice.

Les expériences d'électricité seront faites sous la direction d'un Ingénieur, envoyé par la Société d'Agriculture de France qui veut bien mettre un crédit de 500 fr. à la disposition de la commission.

Divers constructeurs se proposent de fournir des dynamos pour mettre en mouvement leurs machines.

Le joli cadre, dans lequel se déploiera le concours agricole, l'aménité de la municipalité de Chantilly, si connue dans la région, la facilité pour les exposants de venir en ce beau lieu de Chantilly, fera du concours une fête agricole très réussie, très goûtée du monde du travail, assuré d'y trouver les justes récompenses, dues aux efforts de chaque jour.

Décès de M. Camille Boucher.

La Société vient de perdre un de ses membres les plus distingués, M. Camille Boucher, cultivateur à Barbery. Malgré sa modestie, il a participé à tous les progrès de l'agriculture et tout le monde pouvait admirer dans des paturages luxuriants et soigneusement entretenus un magnifique troupeau de vaches dont le lait était porté chaque jour à Senlis. Tous ses clients pouvaient ainsi juger par eux-mêmes des soins donnés au lait qui leur était fourni et dont la production est si délicate.

M. Camille Boucher a été très durement éprouvé dans sa famille ; il a su malgré tout surmonter toutes les difficultés et acquérir l'estime et l'affection de tous ses concitoyens.

Société des Agriculteurs de France.

Tract sur le développement de l'élevage en France.

Cultivateurs, augmentez votre bétail.

Trois constatations essentielles dominent actuellement la question du bétail français et de la production de la viande : les deux premières, bien connues, sont le résultat d'une évolution dans les mœurs, qui ne fait que s'accroître ; la troisième provient d'un état de choses tout à fait nouveau.

La première constatation résulte de ce que la consommation de la viande en France est en progression constante ; elle est trois ou quatre fois plus importante qu'il y a cinquante ans ; les statistiques de toutes les villes en font foi, et, dans les campagnes, c'est un fait évident qu'on y mange de plus en plus de viande de boucherie.

La deuxième a trait au prix de la viande, qui, à part quelques oscillations, n'a cessé d'augmenter dans des proportions considérables depuis un siècle ; il a à peu près doublé depuis soixante ans, mais il est encore loin d'atteindre les prix pratiqués aujourd'hui en Allemagne, en Autriche, en Suisse et en Belgique.

La troisième provient des exportations récentes, mais relativement importantes, que nous faisons en Allemagne et en Italie, et ces exportations, très heureuses pour notre élevage, devront vraisemblablement continuer pour les trois motifs suivants :

1^o L'Allemagne notamment a poussé assez loin les progrès culturels pour ne plus pouvoir espérer dorénavant augmenter beaucoup son troupeau ;

2^o Sa population progresse chaque année considérablement ;

3^o Cette population consomme, par tête, beaucoup plus de viande que la nôtre.

Pour répondre à cette double demande de la consommation intérieure et de l'exportation, que peut faire notre élevage ? Il doit augmenter le cheptel national, tout en améliorant sa qualité, son poids et sa précocité. Ce cheptel est, d'ailleurs, en progression excepté en ce qui concerne l'espèce ovine. Pour n'envisager que les dix dernières années, il comptait :

Espèce bovine : au 31 décembre 1899, 13.550.880 têtes ; au 31 décembre 1909, 14.520.832 têtes ;

Espèce ovine : au 31 décembre 1899, 21.357.660 têtes ; au 31 décembre 1909, 17.357.640 têtes ;

Espèce porcine : au 31 décembre 1899, 7.090.135 têtes ; au 31 décembre 1909, 7.305.850 têtes.

Cette population animale, malgré son accroissement continu, est néanmoins encore en grande infériorité par rapport à celle de plusieurs États voisins ; c'est ainsi qu'on relève en France environ 46 têtes de gros bétail par 100 hectares de terres cultivées ou en nature de prairies, alors que l'Allemagne en a 56, la Hollande 70 et le Danemark 103.

Mais est-il possible d'augmenter sensiblement et rapidement notre troupeau ? Oui assurément par les moyens suivants, consistant à développer notre production fourragère et la mieux utiliser :

1° Améliorer les prairies existantes par des mesures propres à majorer leur rendement, ainsi qu'à accroître la qualité de l'herbe (fumures, hersages, drainages, etc.) ;

2° Lorsque la nature du sol peut s'y prêter, convertir en prairies, dussent-elles être de deuxième ou de troisième qualité, bien des pacages abandonnés, bien des terrains à peu près incultes, ou encore des terres dont les faibles rendements en blé ne rémunèrent pas la main-d'œuvre : les fourrages ainsi produits, soit pâturés, soit rentrés, même de qualité médiocre, suffiront jusqu'à un certain point à la nourriture des jeunes bêtes ;

3° Dans beaucoup de régions où l'assolement triennal est encore en usage, semer dans une partie de la jachère des fourrages annuels ;

4° Mieux utiliser les fourrages récoltés en ne distribuant pas indistinctement à chaque sorte d'animaux (vaches laitières, bœufs de travail ou d'engraissement, jeunes bêtes) les mêmes fourrages répartis en mêmes proportions respectives ; il faut leur servir une alimentation rationnelle, sans quoi, par rapport aux éléments utiles à leur fournir relativement à leur destination, il y a insuffisance pour les uns et gaspillage pour les autres. Il importe donc de se rappeler, à titre de simple indication, que les aliments suivants conviennent spécialement aux sortes d'animaux ci-après :

Pour les veaux après sevrage jusqu'à un an : jeunes légumineuses, bon foin de prairie, tourteau en très petite quantité (de préférence de coton), un peu de betteraves.

Pour les élèves d'un à deux ans : foin de prairie, betteraves, choux, paille d'avoine.

Pour les bœufs de travail modéré : foin, paille d'avoine, beaucoup de betteraves.

Pour les bœufs de travail intense : les mêmes aliments, plus un peu de tourteau ou de farine d'orge, ou un peu d'avoine.

Pour les bœufs à l'engrais : mêmes aliments, comportant beaucoup de betteraves, de pulpes ou de topinambours, tourteaux (de lin de préférence) ou farine d'orge.

Pour les vaches laitières : nourriture abondante, consistant en bon foin de prairie, légumineuses, betteraves, son, tourteaux (de préférence de coprah, de coton d'Amérique décortiqué, d'arachide décortiquée, de gluten, de maïs).

Enfin, en présence de l'extension extraordinaire que l'exportation des veaux a prise en 1910, il est à rappeler que les meilleurs veaux ne doivent jamais être vendus, mais soigneusement gardés et largement nourris, en vue d'avoir des reproducteurs de choix capables d'améliorer la race.

Par tous ces moyens, qui sont du domaine pratique et non théorique, on peut augmenter sérieusement la quantité de viande à fournir pour la consommation intérieure et pour l'exportation. A l'œuvre donc ! Les circonstances actuelles sont des plus favorables. Que le cultivateur, grand ou petit, en profite pour développer son élevage. Il y est incité par l'intensité de la demande, qui vraisemblablement maintiendra les cours à des prix rémunérateurs, par le profit certain à tirer des animaux de boucherie et par l'intérêt supérieur de l'agriculture nationale.

Chronique Agricole.

La Situation agricole en avril.

Le début du mois a été caractérisé par un froid très vil pour la saison et par des chutes de neige, très abondantes dans quelques régions. Si les départements du Nord et du Centre ont relativement peu souffert de ces intempéries, par contre, ceux du Midi, où la végétation était plus avancée, ont éprouvé des dégâts importants ; la récolte des arbres fruitiers y est fort compromise. Du reste, même dans des régions aussi septentrionales que la banlieue de Paris, les abricotiers et les pêcheurs, qui fleurissent les premiers, ont été très éprouvés. Quant aux céréales, le froid de ces derniers jours a naturellement arrêté leur développement, sans que d'ailleurs leur état général ait cessé d'être satisfaisant.

La fièvre aphteuse, sans prendre des proportions inquiétantes, s'est naturellement un peu propagée en France, et des cas ont été constatés au marché aux bestiaux de la Villette. Aussi le préfet de police a-t-il pris un arrêté interdisant la sortie, pour d'autres destinations que les abattoirs

publics de Paris et des communes du département de la Seine, des animaux amenés à ce marché, avec toutefois cette tolérance que les animaux vendus pour la boucherie pourraient être expédiés en wagons plombés sur des abattoirs publics de province. Les agriculteurs feront donc bien de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter la propagation de l'épizootie.

D'autre part, ils ne sauraient mettre trop de soin à suivre les conseils qui leur ont été donnés, avec une autorité scientifique indiscutable, pour arrêter ou prévenir les ravages de la cachexie aqueuse, car, dans les prairies des vallées, il y a encore un excès d'humidité favorable à la propagation de la maladie.

Labourage à vapeur.

RAPPORT DE M. FLICHY SUR LA MOTO-CULTURE

Messieurs,

L'an dernier, à pareille époque, M. Ballu entretenait la Section d'Agriculture des progrès de la culture mécanique du sol.

Après lui, M. Bonfils vous exposait les résultats obtenus par un matériel de labourage à vapeur que la maison Fowler avait envoyé dans la région de Lieusaint, pour y travailler à forfait.

Votre Section a pensé qu'elle ne devait pas se désintéresser d'une question à laquelle l'opinion agricole paraît attacher beaucoup d'importance et qui répond d'ailleurs à un besoin de jour en jour plus impérieux, et il lui a semblé utile de suivre les efforts qui se sont faits cette année pour l'application des procédés de culture mécanique.

C'est pourquoi votre Président m'a chargé de vous parler aujourd'hui de la Société anonyme de labourage à vapeur de Soissons, société âgée d'un peu plus de six mois, mais qui a déjà suffisamment d'expérience pour que nous puissions étudier comment elle s'est formée et ce qu'elle a fait.

Parmi les agriculteurs dont l'attention fut éveillée par les rapports de MM. Bonfils et Ballu et qui purent se rendre compte sur place du travail accompli par le matériel de Lieusaint, M. Bertrand, fabricant de sucre et agriculteur à Noyant et Aconin, et M. Guillemot, agriculteur à Sainte-Geneviève, tous deux des environs de Soissons, furent convaincus des avantages que présentait le labourage à vapeur et résolurent de l'introduire dans leur région.

La mise de fonds nécessitée par un semblable matériel les amena à grouper autour d'eux un certain nombre de cultivateurs et, le 30 mai dernier, ils fondaient une société anonyme au capital de 100.000 francs, dont ils déposaient les statuts à Soissons et dont le but était l'achat et l'exploitation d'un matériel à vapeur.

La forme de la société choisie avait l'avantage de limiter la responsabilité de chacun des actionnaires aux actions souscrites par lui.

Le capital fut divisé en vingt actions, de 5.000 francs chacune, et la société fut formée entre dix personnes, dont neuf cultivateurs, représentant une surface cultivée de 2.200 hectares et une banque locale.

A peine née, la société eut la douleur de perdre son principal fondateur, le très regretté M. Bertrand, et c'est privée déjà de son président désigné que l'assemblée générale constitutive de la société eut lieu, le 23 juillet.

Dès lors, c'était à M. Guillemot qu'incombait la tâche de continuer l'œuvre commencée.

La société avait réuni le capital nécessaire; elle avait obtenu de chacun de ses membres un engagement de travail qui représentait au total 745 hectares, soit le tiers environ de la surface totale cultivée par ses actionnaires, et qui se décomposait ainsi :

10 hectares de gros labours avec fouillage; 280 hectares de petits labours sans fouillage; 225 hectares de déchaumage.

Elle passa sa commande de matériel à la maison John Fowler, de Leeds, et reçut, au commencement de septembre, les machines et les charrues qu'elle avait achetées.

Le matériel comprenait :

Deux machines routières compounds, chacune développant environ 160 chevaux et munies de 650 mètres de câble; une charrue à six socs antibalance, travaillant une largeur de 1 m. 83; une charrue à quatre socs à bascule, travaillant 1 m. 40; un scarificateur à vingt-quatre dents, à ressorts, travaillant 4 m. 88; une herse pouvant travailler en même temps que la charrue à six socs; deux tonneaux à eau; une roulotte pour le personnel.

Le travail commença le 16 septembre. Il était trop tard à ce moment pour faire les déchaumages et l'on se mit de suite aux labours. Jusqu'au 15 février, soit en cinq mois ou exactement cent cinquante-trois jours, le matériel a labouré :

Blé, 66 hectares; avoine, 160 hectares; betteraves, 224 hectares. Soit, en tout, 450 hectares.

Il restait encore, au 16 février, une cinquantaine d'hectares à labourer

pour les actionnaires, et 100 hectares environ pour des cultivateurs ne faisant pas partie de la société.

De plus, la société a su trouver du travail pendant les mois de mai et de juin. Sur les hauteurs qui séparent la vallée de l'Aisne des vallées des affluents de la Marne, de l'Ourocq en particulier, se trouvent des terrains imperméables, des marnes vertes, où l'on pratique la jachère. La société pense pouvoir, dans cette région, labourer de 100 à 130 hectares de terre, non pas qu'on ait l'intention d'en modifier le système de culture, mais le labourage à vapeur permettra de prolonger le travail des jachères et, partant, donnera la possibilité d'y faire une culture plus intensive.

Afin de donner satisfaction à tous les actionnaires, il a été décidé que le matériel passerait trois fois chez chacun d'eux. Au premier tour, du 15 août au 15 septembre, il exécutera les déchaumages.

Pendant le second tour, du 15 septembre au 31 décembre, seront faits les labours en terres fortes.

Le troisième tour, enfin, sera réservé au labour des terres légères.

Si, au passage du matériel, les intéressés ne sont pas prêts à le recevoir, ils perdent leur tour jusqu'à sa prochaine venue.

Il était à redouter qu'on ne puisse que difficilement trouver la main-d'œuvre nécessaire au chantier de labourage. Toutefois, le directeur, M. Geoffroy, a réussi à recruter son personnel parmi les ouvriers agricoles, qu'il préfère aux ouvriers sortant des usines. Ils sont plus durs aux intempéries, dit-il, et ils sont plus heureux d'avoir des machines à conduire que de mener des bœufs ou des chevaux.

Il est vrai aussi qu'ils gagnent davantage. Les six ouvriers nécessaires au chantier sont embauchés à l'année. En dehors d'une somme fixe par mois, ils reçoivent, à titre de gratification, une prime par hectare travaillé. Ils sont donc payés les dimanches et jours de fêtes, les jours d'arrêt par suite de pluie ou de gelée, et également pendant toute la durée de la morte saison. Ils ont de plus, pendant toute la période pendant laquelle le matériel ne fonctionne pas ou n'a pas besoin de réparation, l'autorisation de travailler au dehors, mais à la condition expresse d'être, au premier appel, à la disposition du directeur.

M. Geoffroy, dont le personnel a été formé à sa nouvelle tâche par un contremaître de la maison Fowler, estime à quinze jours la durée de l'apprentissage des ouvriers agricoles et à huit jours seulement celui des ouvriers sortant d'usines.

Pendant toute la saison du labourage, les ouvriers travaillent du lever

du jour à la tombée de la nuit. Ils se relayent pendant le petit déjeuner et le goûter, et à midi le chantier arrête une heure et quart pour le déjeuner. Les ouvriers profitent du temps d'arrêt pour graisser les machines et la charrue.

Le matériel n'a qu'exceptionnellement travaillé les dimanches et jours de fêtes, dont quelques heures seulement sont employées au nettoyage intérieur des chaudières.

Du 16 septembre 1910 au 15 février 1911, le matériel a subi quarante-sept jours d'arrêt, dont vingt-deux pour gelées, dix-huit pour fêtes et dimanches, trois pour pluies, quatre pour réparations et déplacements.

En tenant compte de ces journées d'arrêt, la quantité moyenne d'hectares labourés, tant en gros qu'en petits labours, par journée effective de travail, a été de 4 hectares 24 centiares.

Vous remarquerez combien est faible la perte de temps pour les déplacements. Ceux-ci se font, en effet, très rapidement. Une demi-journée suffit depuis l'arrêt du travail dans un endroit pour le transport du matériel à 8 kilomètres et sa mise en place pour recommencer à travailler. Le matériel, dans un semblable déplacement et malgré les nombreux accidents de terrain que présente le Soissonnais, n'a même pas besoin de s'approvisionner en cours de route.

La société n'a pas à s'occuper de l'approvisionnement de son matériel. Comme à Lieusaint, c'est le cultivateur qui fournit et transporte jusqu'aux machines l'eau et le charbon qui leur sont nécessaires.

A 1.500 mètres, un bouvier suffit pour l'approvisionnement en eau ; pour une plus grande distance, deux sont nécessaires.

Quant au charbon, le cultivateur le dépose par petits tas de sept ou huit briquettes, tous les 10 mètres environ, de chaque côté de la pièce à labourer.

En dehors de ceux nécessités par le transport de l'eau et du charbon, le cultivateur n'a à fournir ni manœuvres, ni attelages.

Les prix demandés par la société vous paraîtront peut-être un peu élevés. Je crois, pour moi, que la société a eu raison et qu'elle a fait preuve ainsi d'une prudence avisée.

Ces prix sont les suivants :

Labours à betteraves, 22/30, 70 francs ; labours à betteraves avec sous-solage, 80 francs ; labours à avoine, 18/22, 55 francs ; labours à blé, 10/18, 45 francs ; labours à blé avec hersage, 50 francs ; déchaumage sur un sens, 20 francs.

Ces prix sont, d'ailleurs, réduits de 10 pour 100 pour les actionnaires.

Il ne reste plus à examiner, Messieurs, que le résultat financier de l'entreprise. Sur ce point, je serai très bref. Il ne m'est pas possible de vous donner des chiffres précis, puisque le premier exercice n'est pas encore terminé. Toutefois, en tenant compte des labours que la société a encore à exécuter, en tenant compte également de toutes les dépenses qu'elle aura à faire jusqu'à la clôture du premier exercice (frais de constitution de société, frais généraux, main-d'œuvre, entretien, réparation, pièces de rechange), j'ai acquis la conviction qu'il lui sera possible, tout en versant au fonds de réserve une somme assez importante et en servant aux actionnaires un intérêt de 5 pour 100, d'amortir la valeur de son matériel d'au moins 10 pour 100.

D'ailleurs, Messieurs, nous ne pouvons trouver un témoignage plus certain de la bonne direction de la société et de l'intérêt qu'elle suscite dans le Soissonnais que dans l'augmentation de capital qu'elle a faite il y a peu de temps. Dix cultivateurs sont venus se joindre aux dix premiers actionnaires. Ils apporteront, eux aussi, 100.000 francs pour l'achat d'un second matériel, dont la commande sera également passée à la maison Fowler, et, de même que leurs devanciers, ils se sont engagés, en entrant dans la société, à fournir pendant dix ans un total de 415 hectares de labour et de 225 hectares de déchaumage.

Je termine, Messieurs, certain que vous vous associerez tous à moi en souhaitant à cette entreprise tout le succès qu'elle mérite et en remerciant la Société de labourage, et particulièrement M. Guillemot, non seulement d'avoir bien voulu nous procurer des renseignements assez complets pour que nous puissions nous rendre compte que le labourage à vapeur, même en France, est pratique, mais surtout de nous avoir donné un très intéressant exemple d'initiative privée. Puisse cet exemple être suivi, pour le plus grand bien de notre agriculture !

Concours Général Agricole de Paris 1911.

Section des Machines

(20 février-1^{er} mars 1911)

On se rappelle les nombreuses protestations qu'avait suscitées le rattachement de l'exposition des machines à la deuxième session du Concours général de 1910. Désireuse de donner satisfaction, à la fois, aux constructeurs et aux acheteurs, l'Administration de l'Agriculture résolut d'adjoindre la section de matériel agricole au concours d'animaux gras et de

produits, qui devait se tenir dans la dernière semaine de février 1911. Elle entama donc des pourparlers avec la municipalité parisienne, dans le but d'obtenir un emplacement assez rapproché du Grand-Palais des Champs-Élysées et suffisamment vaste pour donner asile aux nombreux exposants de machines qui participent chaque année à la grande manifestation de l'agriculture nationale. Elle obtint ainsi la concession d'une partie de l'Esplanade des Invalides, comprise entre les rues de l'Université et de Grenelle, mais limitée à la zone dépourvue d'arbres : cela correspondait, en principe, à une superficie de 3 hectares et demi ; mais les bureaux de la ville ayant exigé le maintien de la circulation par la rue Saint-Dominique, il fallut diviser l'exposition des instruments en deux enclos et édifier deux larges et coûteuses passerelles. Bien que le commissaire général, M. Common, eût réduit au strict indispensable, pour éviter des accidents, la largeur et le nombre des allées, la nécessité d'assurer les dégagements, de respecter, en principe, les chaussées bitumées, etc., fit que l'emplacement disponible ne dépassa pas, en réalité, 2 hectares. Comme 550 constructeurs ou négociants ont pris part à ce concours, on se figure à quelles difficultés les commissaires spéciaux se heurtèrent dans la répartition des stands. Les machines, trop serrées, ne pouvaient être que difficilement examinées par les visiteurs qui se pressaient dans des allées trop étroites. Il est vraiment regrettable que la capitale de la France ne possède pas d'emplacements assez vastes pour y installer d'une façon convenable les expositions agricoles, qui attirent une foule de provinciaux et même d'étrangers et qui provoquent un mouvement dont les caisses de la ville profitent tout aussi bien que celles des commerçants parisiens. Aussi faut-il espérer qu'une solution satisfaisante sera prochainement trouvée, et que nous pourrons bientôt revoir nos beaux concours d'antan, en une seule et unique session.

Malgré toutes les difficultés brièvement énumérées ci-dessus, la section des machines fut très visitée, grâce à la bonne volonté des exposants et du public. Le nombre des entrées fut même, sauf le dimanche, plus élevé à l'Esplanade qu'au Grand-Palais. Ce fait montre bien à quel point les agriculteurs reconnaissent la nécessité de perfectionner leur outillage mécanique ; mais il prouve également que de grandes foires de machines, bien faciles à organiser si l'on disposait d'un emplacement approprié, seraient d'une grande utilité pour l'agriculture.

Examinons rapidement les principaux perfectionnements et les quelques nouveautés qu'on trouvait dans la section des machines.

I. — MACHINES POUR LA PRÉPARATION DES TERRES

Nous n'avons que des modifications de détail à signaler dans l'importante catégorie des charrues.

Ainsi M. Bernet-Charoy, de Morley, munit ses avant-trains de ressorts à boudin, enfilés sur une arcade horizontale fixée à la sellette, et qui viennent butter, de chaque côté, sur une pièce dépendant de l'âge. Entrant en jeu lorsque l'avant-train se trouve dévié, ces ressorts, tendant à ramener l'essieu dans sa position normale, facilitent la remise de la charrue en direction normale.

Les brabants doubles du système Melotte, exposés par MM. Ch. Faul et fils, de Paris, sont pourvus d'un mécanisme de réglage automatique des cliquets, dont nous avons décrit le principe dans un de nos précédents comptes rendus. Mais, dans les modèles présentés cette année, l'une des bielles qui commandent les cliquets est réglable en longueur, à l'aide d'une douille à vis, pour permettre à ce mécanisme de fonctionner convenablement si l'un des deux corps de charrue est faussé.

Notre éminent collègue M. A. Bajac, ingénieur-constructeur à Liancourt (Oise), a imaginé un nouveau déclie pour brabant double, qui permet de déclencher la machine, à fin de raie, avec une seule main, tandis que les poignées à loquet ordinaires, souvent appelées *queues de singe*, nécessitent l'emploi des deux mains. Le verrou qui, en s'engageant dans l'encoche du cliquet solidarise le support avec la charrue, est relié par la bielle à un bloc qui peut coulisser sur la petite cylindrique de la poignée. Le ressort d'encliquetage applique constamment le bloc sur les deux secteurs fixés sur l'étau d'arrière. Si on exerce une poussée de bas en haut sur la poignée ces secteurs chassent le bloc en arrière ; le verrou est, par suite, dégagé et on peut retourner la charrue.

M. Letroteur, de Viry-Chauny (Aisne), a muni ses scarificateurs pour petite et pour moyenne cultures de leviers très simples, qui facilitent beaucoup le réglage de l'entrure et le déterrage des lames sans nécessiter des frais de construction élevant beaucoup le prix de la machine. Ils sont au nombre de trois et l'on agit, par suite, successivement sur l'avant-train et sur les deux roues d'arrière, mais la manœuvre n'est plus pénible.

Nous citerons, à propos des herses, les traineaux articulés de Puzenat et fils, de Bourbon-Lancy, appliqués aux herses zig-zag, à compartiments, de ces importants constructeurs. Placés au-dessous du bâti et articulés à deux traverses doublement coudées qu'on manœuvre avec un levier, ces traineaux s'éloignent ou se rapprochent à volonté du bâti, et la course est

assez grande pour que, si l'on rabat les leviers en arrière, les patins portent à terre et soulèvent les compartiments. Il n'y a donc plus besoin de retourner la herse, les dents en l'air, pour la transporter sur les chemins, et l'on peut ainsi éviter les accidents qui se produisent si fréquemment quand on néglige, lors du remisage, de renverser à nouveau la machine de façon que les dents soient dirigées vers le sol.

Indépendamment du camion-treuil de M. Leroy et de la laboureuse à disques de M. Landrin, trois appareils de culture mécanique figuraient au concours de 1911.

L'*auto-charrue* de M. Benedetti appartient à la catégorie des ensembles automobiles à outil inerte. C'est une machine d'aspect monumental montée sur quatre roues, très hautes et très larges, qui sont toutes commandées par le moteur. Celui-ci, qui est d'une puissance de trente chevaux, ne sert qu'à la propulsion, et entraîne le châssis, avec trois vitesses différentes, à volonté dans un sens ou dans l'autre. L'outil est constitué par une charrue bascule pour plusieurs raies, articulée dans la partie médiane du châssis, à une faible hauteur au-dessus du sol. Le moteur est placé à l'une des extrémités du châssis, tandis qu'à l'autre se trouvent les radiateurs et les réservoirs divers. Le conducteur est installé au milieu de l'appareil, et afin qu'il puisse diriger la machine quel que soit le sens de marche, il dispose de deux sièges et d'un double jeu de pédales, de leviers, etc.

La *charrue automobile à socs percutants*, de M. Linard-Hubert, ingénieurs à Troyes, est au contraire à outil commandé.

Le moteur, placé à l'avant, agit sur des engrenages enfermés dans un carter. Le différentiel dont l'arbre entraîne, par pignons et chaînes, les roues, est placé au-dessus. A l'intérieur du carter se trouve un arbre à vilebrequins qui transmet, par l'intermédiaire des bielles, un mouvement alternatif aux corps de charrue suspendus, par les bielles à crochets à une traverse située à l'arrière du châssis.

La disposition même de ces organes fait que les corps de charrue, qui sont au nombre de quatre, reçoivent un double mouvement : déplacement d'arrière en avant et d'avant en arrière, pivotement autour des articulations des bielles. Les vitesses aux roues et aux vilebrequins sont déterminées de telle façon que chacun des corps, à tour de rôle, est ramené en avant, pendant que les trois autres cessent d'avancer, reculent ou ont fini de reculer ; il n'y en a donc qu'un seul, en définitive, qui soit réellement en action. Mais, étant donné qu'il est, en quelque sorte, lancé sur la bande à travailler, et qu'il reçoit un mouvement de bascule, la terre se trouve désagrégée avant d'être retournée. Cela a pour avantage, d'après l'inven-

teur, de mieux ameublir le sol, en le secouant, pour ainsi dire; de faciliter le glissement sur le versoir, puisque la bande n'est plus compacte, et enfin de donner une meilleure utilisation de l'énergie disponible, puisque toute la puissance du moteur est reportée sur l'unique corps en travail.

Le déterrage des quatre corps est effectué par le moteur. La traverse est, en effet, fixée à l'arrière d'un cadre, articulé autour d'un axe situé à la partie postérieure du châssis. Le montant porte un écrou à tourillons où est engagée la vis; celle-ci est commandée par l'arbre du moteur au moyen des pignons à chaîne et d'un joint de Cardan. Lorsque le déterrage est achevé, la pièce rivée a déplacé vers l'arrière la tringle dont le plan incliné a soulevé l'équerre; ce mouvement a dégagé les griffes de l'embrayage et immobilisé le pignon. Quand on veut enterrer de nouveau les corps, on tourne la vis en sens inverse du mouvement précédent, au moyen d'un petit volant à main.

Les bielles qui, en réalité, sont doubles, supportent les axes dont dépendent les corps au moyen des crochets; les couvercles maintiennent les axes dans les crochets. Les bielles terminées en fourche à l'avant, sont reliées aux manivelles des vilebrequins par les bielles dont les crochets sont engagés sur des galets en matière élastique; les tourillons sur lesquels les bielles butent par suite du poids de l'ensemble, maintiennent le tout rigide.

Pour régler la position des différents corps, on dispose, tout d'abord, des pièces pourvues d'une coulisse, et dont les boulons permettent de déterminer la position par rapport au cadre. On peut en agissant sur les vis placées au-dessus de ces pièces, placer les corps bien d'aplomb. En outre, les coutres étant fixés à la partie inférieure des étançons, la vis et les coulisses pratiquées dans les coutres et dans la partie supérieure des étançons, permettent de remonter ou d'abaisser les corps. D'autres coulisses assurent le réglage transversal des charrues.

M. A. Bajac a apporté quelques perfectionnements à son intéressant tracteur-treuil. Les roues motrices sont construites en tôle d'acier emboutie, et non plus en fer et bois. Leur diamètre est maintenant de 1 m. 400 et leur largeur à la jante de 0 m. 450. En outre, M. Bajac substitue, dans certains cas, des moteurs de trente chevaux aux moteurs de vingt-quatre chevaux employés sur les modèles courants, afin de parer à toutes les éventualités dans les terrains difficiles.

Rappelons que, d'après le rapport communiqué à la Société nationale d'Agriculture par M. Ringelmann, en octobre 1910, le tracteur-treuil Bajac a défriché un trèfle à 0 m. 18 de profondeur, à raison de 2 hectares 5

par journée de 10 heures, en dépensant 69 litres de benzol et 4 litres 3 d'huile; la même machine a labouré 1 hectare 25 en 10 heures à 0 m. 35 de profondeur, en sol argilo-siliceux, avec une consommation en benzol de 57 litres et en huile de 4 litres 3. Dans les deux cas, le personnel était réduit à un mécanicien et un laboureur.

H. — MACHINES POUR L'ÉPANDAGE DES ENGRAIS ET DES SEMENCES

Les distributeurs d'engrais à force centrifuge sont toujours à l'ordre du jour. M. Séverin, ingénieur agricole au Verguier, par Pontruet (Aisne), a recouvert les disques à palettes qui projettent l'engrais d'une sorte de couvercle percé d'un orifice central par où arrive la matière. Les disques jouent ainsi un peu le rôle de ventilateurs et l'air aspiré par cette sorte d'œillard facilite l'éparpillement de l'engrais.

La maison Th. Pilter exposait un distributeur analogue au précédent, mais dont la caisse avait la forme d'un parallépipède; le fond était animé de secousses pour faciliter la descente de l'engrais. Quatre disques étoilés, dont les branches s'entre-croisaient à la façon des dents des engrenages, pénétraient à la partie inférieure de la trémie, extrayaient l'engrais que des goulottes conduisaient vers des disques dont les axes pouvaient être plus ou moins inclinés dans leur plan, afin de modifier l'étendue de la projection. En démontant ces disques, on transformait la machine en épandeur en lignes.

M. Herliq, de Paris, présentait un petit semoir pour billons, pourvu d'un crochet d'attelage et de deux mancherons de direction; le distributeur était un disque rotatif garni de brosses.

M. A. Bajac a perfectionné sa houe multiple automobile, dont les premiers modèles présentaient quelques défauts au point de vue de la direction. Dans la nouvelle machine, le conducteur est installé sur un siège et agit sur un volant qui commande les roues directrices. Ces dernières sont montées sur des fourches à pivot analogues à celles des bicyclettes. Pour permettre de faire virer la machine sur place, de façon que l'une des grandes roues motrices suive la même ornière à l'aller et au retour, il faut que les prolongements des axes des roues se coupent sur celui de l'essieu. On arrive à ce résultat en commandant les pivots au moyen de deux engrenages elliptiques et de leviers de manœuvre, convenablement disposés. Les angles de braquage, dans un virage sur place, sont de 90° pour l'une des roues et de 33° pour l'autre. Bien entendu, la direction est irréversible, et le conducteur a à sa portée les leviers, pédales et manettes de réglage. L'ouvrier qui suit la machine et qui surveille

son travail peut modifier instantanément la position des lames, car leurs leviers sont articulés latéralement, et un levier irréversible les amène et les maintient ensuite dans la zone d'action voulue ; il n'y a donc pas lieu d'avoir toujours ce levier en main. Le moteur à deux cylindres, son radiateur et son ventilateur ne présentent rien de particulier ; quant au levier de déterrage il ne diffère pas de celui des houes à traction animale.

IV. — MACHINES DE RÉCOLTE.

La faneuse rotative de MM. Lefèvre-Taconet et fils, de Saint-Quentin, est une machine intermédiaire entre les anciennes faneuses à fourches et les vire-andains actuels. Construite entièrement en tubes d'acier, elle comporte un mécanisme intéressant pour conduire les broches qui jouent le rôle de dents et éviter la projection violente du fourrage. Le châssis, à deux roues et à brancards, supporte, à l'arrière, un axe horizontal et parallèle à l'essieu, qui entraîne, par l'intermédiaire des trois bras, d'autres axes, qui supportent les broches. Sur l'un des côtés de la machine, les tubes constituant les axes sont doublement coudés à angle droit, et terminés par des galets ; ceux-ci sont engagés dans une rainure, jouant le rôle de came et qui, guidant les axes, imprime aux broches les positions successives nécessaires.

La Société anonyme des hauts fourneaux, forges et aciéries du Saut-du-Tarn exposait des râteaux à décharge intermittente dont le cadre porte, au milieu des grands côtés, des fusées sur lesquelles on peut placer les deux roues de la machine : cela sert, après avoir relevé les dents, à disposer le râteau pour le transport, de la même façon que les semoirs à la volée. On fait pivoter le siège de 90 degrés et, en reportant les brancards sur les petits côtés du cadre, on réduit considérablement la voie de la machine, de sorte qu'on peut circuler dans les chemins ruraux les plus étroits.

MM. P. Viaux et C^{ie}, de Barbezieux, ont substitué à leur amortisseur à frein pneumatique un mécanisme à friction comportant une boîte d'embrayage à billes qui, pendant la chute, entraîne un tambour qui frotte sur une cuvette fixe.

M. Pruvot-Candas, d'Airaines (Somme), construit des râteaux-lieurs et des ramasseuses-lieurs qui dérivent, en principe, des anciennes lieuses indépendantes. Le râteau-lieur est une machine à timon et à siège, montée sur deux roues, et comportant des dents analogues à celles des râteaux à cheval ordinaires. Du côté de la concavité de ces dents et arrivant jusqu'à 30 centimètres environ du sol, se trouve une planche oblique

pourvue de tous les organes qu'on rencontre sur les tables de liage des moissonneuses-lieuses. On peut d'ailleurs l'utiliser comme botteleuse sur une machine à battre.

Le ramasseur-lieur est une table rectangulaire, portée par deux roues et munie aussi d'un timon. L'un de ses bords est garni de longs doigts flexibles en fil d'acier. Des tasseurs, un verrou, une aiguille, un noueur type Appleby, etc. lient le fourrage amené sur la table par les doigts.

Signalons les agrafes pour liens de moisson, dites « Rapido », exposées par MM. Pruvot frères, de Valenciennes. Ils permettent de lier la gerbe en coinçant simplement la corde dans l'agrafe, sans faire de nœud et sans entortiller la ficelle. On délie également sans rien couper et le lien peut servir un grand nombre de fois.

M. Paul Dajon fabrique une petite machine, dite « botteleuse normande », qui sert à confectionner des bottes bien cylindriques et bien parées. Elle est montée sur quatre pieds et comporte, comme organe principal, une toile sans fin, conduite par un rouleau dont les deux extrémités sont garnies de cordes pour assurer l'entraînement, et guidée par une série de rouleaux ; les quatre premiers sont supportés par un cadre cintré, articulé à l'une de ses extrémités, et que la poignée permet d'abaisser pour botteler ou de soulever, pour sortir la botte. Le fourrage est jeté sur une toile et deux enrouleurs, analogues aux ourleurs des machines à coudre, replient les brins trop longs. La toile est soutenue en outre, pendant le bottelage, par la petite toile. Lorsque la botte est confectionnée, on introduit sous elle l'extrémité d'un lien quelconque et, en imprimant quelques tours à la manivelle, le lien est placé automatiquement ; il suffit alors de nouer ou de tortiller les deux brins.

Les moissonneuses-lieuses de la Société « La France », de Montières-Amiens, sont bien connues. Signalons toutefois la disposition des tourteaux du moulinet-rabatteur ; des coulisses circulaires permettent de ramener les bras qui supportent les lattes d'un même côté, au-dessus du tablier et du côté du paravent. De cette façon, la largeur de la machine, en position de transport, est très réduite et le rabatteur est moins exposé à être détérioré par les chocs. Souhaitons une grande prospérité à cette nouvelle Société dont notre sympathique collègue, M. A.-A. Villard, est l'administrateur-directeur.

Citons encore, dans la catégorie des machines de récolte, les grandes décolleteuses et arracheuses de betteraves, pour six rangs, de M. E. Degrémont, au Cateau (Nord), qui sont déjà connues de nos collègues, et l'arracheur de pommes de terre de M. L. Pollet, constructeur à Tourcoing.

Ce dernier appareil ne diffère de celui de la maison Mayfarth, décrit dans un de nos comptes rendus, que par la substitution de tubes en fer aux bielles de bois qui maintiennent les fourches à peu près verticales, et par l'emploi d'une plaque circulaire percée d'autant de trous qu'il y a de fourches, qui guide les tubes et les empêche de frotter les uns sur les autres.

V. — MACHINES POUR LA PRÉPARATION DES RÉCOLTES

MM. E. Marot et C^{ie}, de Niort, ont exposé un trieur à triple effet dans lequel un premier cylindre, muni de gros alvéoles en forme de demi-ellipsoïdes, élimine les graines plus longues que l'avoine ; ne pouvant se loger dans ces alvéoles, ces graines sont déversées au bas de ce compartiment ; le reste est remonté et conduit dans deux compartiments ordinaires.

MM. Simon frères, de Cherbourg, ont réuni sur un seul bâti un concasseur et un aplatisseur « biconique » de leur fabrication. Cette machine, fonctionnant au moteur, est conduite par une poulie calée sur l'arbre du concasseur ; ce même arbre commande, par des engrenages, l'aplatisseur. Les deux organes peuvent être utilisés simultanément ou séparément : dans ce dernier cas, il suffit d'écartier les pièces travaillantes de la machine dont on ne se sert pas.

MM. R. Wallut et Cie ont introduit en France la nouvelle machine à traire du système anglais Wallace. Le mécanisme de succion n'a pas changé, mais le petit moteur qui provoque les mouvements de la membrane en caoutchouc s'arrête automatiquement quand le quartier ne contient plus de lait.

VI. — MATÉRIEL DE TRANSPORT

Nous ne citerons, dans cette catégorie, qu'une brouette à fourrages, construite par M. A. Bajac et pourvue d'une suspension très particulière, du système « Hémer ». Les deux roues, indépendantes l'une de l'autre, sont montées sur un essieu doublement coudé articulé à l'avant du bâti. Au tiers environ de la distance entre l'articulation et la fusée, se trouve, de chaque côté, un ressort spiralo-conique vertical, fixé en dessous du bâti et qui reçoit les chocs résultant des inégalités de la voie. Ce dispositif, dont l'inventeur, qui est un de nos plus savants agronomes, étudie l'application aux automobiles, assure un roulement d'une extrême douceur.

VII. — MACHINES MOTRICES

Le nombre des moteurs de toutes sortes exposés au concours était, comme d'habitude, très considérable. Nous consacrerons une mention

spéciale au moteur à essence de MM. Simon frères, qui est d'une grande simplicité ; l'essence est contenue dans la partie inférieure du socle et s'y trouve, par suite, en couche large et mince et c'est par simple léchage de la surface que l'air aspiré est carburé.

La maison L. Hamm et Cie, de Paris, a présenté des groupes électrogènes d'un très faible encombrement et permettant de créer de petites usines particulières fournissant un courant à basse tension (25 volts), que les lampes à filament métallique permettent d'utiliser. Un groupe avec batterie de quatorze accumulateurs, tableau, etc., d'une puissance de 2 chevaux $1/2$, peut être installé dans un local de 2 mètres de largeur et 3 mètres de longueur.

Les gazogènes de la Société française de matériel agricole et industriel, de Vierzon, sont étudiés pour produire du gaz pauvre avec des sarments, des brindilles et, en général, avec tous les déchets ligneux possibles. Ils fonctionnent par combustion renversée, le combustible passant tout d'abord dans la zone de distillation, puis dans celle de combustion, où il arrive à l'état de charbon de bois ; les cendres tombent en dessous. La zone de combustion est maintenue toujours chaude grâce à des prises d'air supplémentaires disposées sur le pourtour du gazogène. L'aspiration produit, au niveau de la grille, un courant d'air assez violent pour que le dégrassage s'effectue automatiquement.

Une locomobile à gaz pauvre, provenant des ateliers des Chemins de fer de l'État hongrois, à Budapest, figurait dans le stand de M. Deutsch, d'Amiens. La principale particularité de cette machine était sa grande analogie d'aspect avec les locomobiles à vapeur. Gazogène et épurateur se trouvaient logés dans la partie horizontale correspondant au corps cylindrique. Nous n'avons, d'ailleurs, aucun renseignement sur le fonctionnement de cette machine, et nous ignorons, en particulier, si l'épuration est aussi bonne qu'avec les scrubbers verticaux ordinaires.

Nous terminons ce compte rendu succinct, quoique fort étendu, en signalant l'installation d'éclairage électrique par moulin à vent exposée par MM. L. Hamm et C^{ie}. Elle comprenait une roue éolienne de 4 m. 20 de diamètre, fournissant jusqu'à 3 chevaux suivant la vitesse du vent. La dynamo, placée au niveau du sol, est une génératrice tripolaire à courant continu, à excitation compound, débitant au maximum 40 ampères sous une tension de 30 à 40 volts, pour des vitesses de rotation variant entre 800 et 2.000 tours. Elle charge une batterie de 14 éléments Tudor, d'une capacité de 100 ampères-heure, pouvant alimenter 50 lampes de 10 bougies, à filament métallique, fonctionnant en même temps pendant cinq

heures. Le tableau de distribution est réduit au strict indispensable ; il comporte un ampèremètre et un voltmètre a périodiques à cadre, un conjoncteur-disjoncteur polarisé, deux interrupteurs bipolaires avec coupe-circuit, l'un pour la charge des accumulateurs, l'autre pour la ligne. Le conjoncteur-disjoncteur coupe le circuit de charge lorsque la dynamo ne tourne plus assez vite, et le rétablit quand la vitesse redevient suffisante ; il est verrouillé par un relai empêchant toute consommation sur la batterie pendant les arrêts de la dynamo. Pour les installations importantes, on adjoint au tableau un réducteur automatique de charge et de décharge ; mais comme il augmente sensiblement le prix de revient, on le remplace, quand il n'est pas indispensable, par des résistances à force électromotrice convenable branchées sur des fusibles commandant les groupes de lampes. On peut aussi, pour éviter toute dépense inutile, employer un relai télérupteur qui coupe le circuit shunt des appareils automatiques lors de l'arrêt de la génératrice.

G. COUPAN,
Ingénieur agronome.

Fièvre aphteuse : Mesures préventives.

L'administration communique la note suivante :

Après avoir sévi en Allemagne, en Belgique, en Suisse et en Italie, la fièvre aphteuse a franchi nos frontières.

Signalée d'abord dans un petit nombre de départements, elle a fait récemment son apparition au marché de la Villette.

La situation actuelle ne doit pas causer de panique, et produire une perturbation dans les transactions commerciales. Néanmoins, elle est assez sérieuse pour motiver des mesures préventives de la part des agriculteurs, des maires et des vétérinaires sanitaires.

Les cultivateurs, au moindre soupçon de la maladie sur leur cheptel, devront faire au maire de leur commune la déclaration prescrite par la loi. Ce n'est que lorsque les mesures sanitaires sont appliquées dès le début de l'épizootie que les foyers peuvent être détruits ou circonscrits.

L'attention des éleveurs doit être tout spécialement attirée sur la nécessité de soumettre, pendant une semaine, au moins, à une observation minutieuse, le bétail nouvellement acheté.

Pendant ce temps, ce bétail, placé dans un local isolé, ne devra avoir

aucun contact, direct ou indirect, avec les autres animaux de l'exploitation.

Des mesures de désinfection, notamment en ce qui concerne les chaussures, devront être prises par les agriculteurs avant leur retour du marché de la Villette. Une désinfection encore plus énergique devra être appliquée aux objets ayant été en contact avec les animaux (cordes d'attache, etc.).

MM. les maires, et les vétérinaires sanitaires, devront assurer, dans la mesure de leurs attributions respectives, l'inspection rigoureuse du bétail mis en vente sur les foires et marchés.

Il leur est instamment recommandé d'informer par télégramme, l'administration préfectorale du premier cas de fièvre aphteuse — ou même de simple suspicion — dont ils auraient connaissance.

Il devront également, et sur le champ, assurer l'isolement des animaux malades ou suspects.

La Tuberculose Bovine.

Parfois le vétérinaire sanitaire, agissant par réquisition du préfet ou du maire, reconnaît un bovin tuberculeux et en interdit la vente sauf pour l'abatage. Or, il est arrivé que des animaux, après l'abatage, ne présentent pas trace de tuberculose, et, comme le cultivateur qui vend sa bête dans de telles conditions ne peut en obtenir qu'un prix désavantageux, il se plaint d'être lésé dans ses intérêts. Il était intéressant de savoir si, en pareil cas, le propriétaire de l'animal abattu était en droit de réclamer une indemnité. M. Bonneray, député, ayant posé la question au ministre de l'agriculture, la réponse suivante fut insérée au *Journal officiel* du 31 mars dernier :

La loi du 30 mai 1899 ne permet d'accorder d'indemnité pour les animaux non reconnus tuberculeux après l'abatage, que si cet abatage a été effectué par ordre du maire en exécution des dispositions de l'article 36 de la loi du 21 juin 1898 sur le code rural.

Quant aux animaux ayant cohabité avec une bête tuberculeuse, et étant par conséquent présumés infectés, ils ne peuvent être vendus pour une autre destination que la boucherie, et si, après abatage, ils ne sont pas reconnus tuberculeux, il n'est dû aucune indemnité aux propriétaires.

Il en est de même pour ceux de ces animaux présumés infectés qui, sur la demande du propriétaire, sont soumis à l'épreuve de la tuberculine par le vétérinaire sanitaire ; si, se basant sur le résultat de l'épreuve, le propriétaire fait sacrifier les animaux que le vétérinaire sanitaire déclare avoir réagi à cette épreuve, et par conséquent être tuberculeux, et qu'après l'abatage la maladie ne soit pas constatée, la loi ne permet pas d'accorder d'indemnité au propriétaire, aucune saisie de viande pour cause de tuberculose n'étant effectuée et aucun préjudice n'ayant en outre été causé au propriétaire, puisqu'il avait la faculté de n'envoyer ses animaux à la boucherie qu'au moment qu'il jugeait opportun.

Jurisprudence.

Cheminées voisines incommodes.

Quel recours peut-on exercer contre un voisin qui vous incommode par des fumées gênantes ou des émanations malsaines ?

Aux termes de l'article 674 du Code Civil, celui qui fait construire une cheminée près d'un mur, mitoyen ou non, est obligé de se conformer aux règlements et usages particuliers. Si, après s'être conformé aux règlements, sa cheminée, pour une raison quelconque, incommode le voisin, il doit prendre les mesures nécessaires pour faire cesser l'état de choses dont ce dernier se trouve gêné : ainsi une cheminée trop basse dont la fumée se répandrait chez le voisin devrait, même si elle était assez éloignée de celui-ci, être exhaussée : si elle était suffisamment rapprochée pour présenter un danger d'incendie, elle devrait être munie d'appareils protecteurs.

Cependant il n'existe à cet égard aucune règle absolue, et chaque cas particulier est apprécié par les tribunaux d'après les circonstances de fait et les règlements et usages locaux. C'est le juge de paix qui est compétent si le trouble remonte à moins d'un an ; sinon c'est le Tribunal Civil. Mais, dans ce dernier cas, on peut préalablement appeler un voisin en conciliation devant le Tribunal de Paix.

HORAIRE DES TRAINS SPÉCIAUX DESSERVANT LE MARDI LE MARCHÉ DE SENLIS

ALLER

Départ de Mareuil, midi 10 ; de Compiègne, midi 42 ; de Villers-Cotterêts, midi 16 ; de Dammartin, midi 57 ; de Crépy, 1 h. 35 ; d'Anger, 2 h. 05 ; du Luat, 2 h. 08 ; de Fresnoy-le-Luat, 2 h. 11 ; de Rully, 2 h. 16 ; de Barbery, 2 h. 23 ; de Borest, 2 h. 27 ; de Montlével, 2 h. 32. Arrivée à Senlis, 2 h. 36.

RETOUR

Départ de Senlis, 6 h. 04, arrivée à Crépy, 6 h. 40 ; de Senlis, 8 h. 55, arrivée à Crépy, 9 h. 31 ; (Ces trains desservent toutes les gares et haltes comprises entre Senlis et Crépy).

Départ pour la direction de Dammartin, à 6 h. 36 ; pour la ligne de Mareuil, à 6 h. 46 ; pour la direction de Villers-Cotterêts, à 7 h. 07.

Mercuriale du Marché de Senlis

D A T E S des MARCHÉS	FROMENT (le quintal)				SEIGLE (le quintal)	AVOINE (le quintal)		
	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	4 ^e qualité		1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
11 avril	25 75	24 75	» »	» »	16 »	21 »	19 »	18 »
18 —	25 75	24 75	» »	» »	16 50	21 »	20 »	18 »
25 —	26 »	25 »	» »	» »	16 50	21 »	20 »	18 50
2 mai	26 »	25 »	» »	» »	16 50	21 »	20 »	18 50
	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Marché de la Villette du Lundi 1^{er} Mai 1911.

	1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité	Prix extrêmes	
Bœufs	1 94	1 72	1 52	1 46	1 »
Vaches	1 94	1 72	1 52	1 46	1 »
Taureaux	1 64	1 56	1 48	1 42	1 70
Veaux	2 40	2 20	2 »	1 90	2 50
Moutons	2 60	2 40	2 20	1 10	2 50
Porcs gras	» »	» »	» »	» »	» »
Porcs (poids vif) ..	2 »	1 90	1 80	1 74	2 06

Peaux de moutons : de 2 fr. 75 à 6 25.

Assurances agricoles

L' ABEILLE

Compagnies à PRIMES FIXES

contre l'Incendie, la Grêle, sur la Vie et contre les Accidents.

L' ABEILLE-INCENDIE

Risques Agricoles, Meules, Hangars.

L' ABEILLE-GRÊLE

L' ABEILLE-ACCIDENTS

Accidents du Personnel Agricole. Responsabilité civile
Dommages aux Tiers. Assurances Individuelles
Accidents des Chevaux et Voitures. Accidents de Chasse.

L' ABEILLE-VIE

Assurances Vie entière, Terme fixe, Mixtes, Assurances dotales.
Combinaisons spéciales de L' ABEILLE
RENTES VIAGÈRES

A. BONAMY

délégué de la Société Agricole de Senlis.

AGENT GÉNÉRAL DES QUATRE COMPAGNIES L' ABEILLE

23, Rue du Châtel, SENLIS (Oise).

TÉLÉPHONE 44

Le Mardi, au Marché de Senlis.

Le Mercredi, à la Bourse du Commerce, à Paris.

Le Samedi, au Marché de Crépy.

La superficie des Exploitations garanties par l' Abeille, dans l'arrondissement de Senlis, est de **24.200 hectares.**

Senlis. — Imp. adm. et comm.

Agence Générale d'Assurances de toute nature

Assurances contre l'Incendie, contre les Accidents, la Grêle et le Vol
Assurances sur la Vie, Rentes viagères
traitées avec les principales Compagnies Françaises

S'adresser pour renseignements à M. DRIVIÈRE, 4, rue de la Tonnellerie,
à Senlis, le Mardi, ou par correspondance.

GRAINES DE BETTERAVES

du Domaine de GATERSLEBEN (Saxe)

rivalisant avantageusement avec les meilleures marques allemandes

Régularité et pivotage parfaits

EDOUARD PREVOST, Agent Général,
à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN (Oise).

Téléphone N° 11



SOCIÉTÉ AGRICOLE DE SENLIS

CAPITAL : 141.000 FRANCS

La Société peut acheter en ce moment pour le compte de ses Associés et à des conditions *très avantageuses*, tous engrais des meilleures marques.

Elle achète pour leur compte tout ce qui est nécessaire, engrais, tourteaux, instruments, liens et ficelles, charbons, essence pour moteurs, bestiaux, etc.

Elle leur fait crédit pour trois mois, six mois ou plus, moyennant 1 fr. % par trois mois.

Elle leur prête les fonds qui leur sont nécessaires, sur warrants de leurs meules, alcools en bacs, etc.

Prière aux cultivateurs d'adresser les commandes et les demandes pour ceux qui voudraient en faire partie, à M. BONAMY, 23, rue du Châtel.

TÉLÉPHONE N° 44

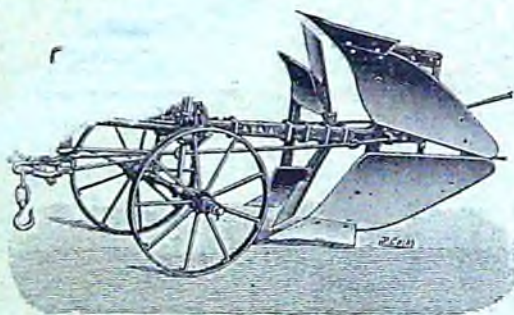
ÉTABLISSEMENTS DE LIANCOURT (OISE)
les plus importants du Monde
pour la fabrication des **BRABANTS DOUBLES**

A. BAJAC

O * C * * * *

Ingenieur-Constructeur

SEUL
GRAND PRIX
pour
les Machines
Agricoles
Française
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1889



Hors Concours
Membre
du Jury
des
Récompenses
à
l'Exposition
Universelle
de Paris
1900

BRABANT DOUBLE avec Versoirs cylindriques coupe N° 3
pour labours profonds de 0^m30 et au delà.

*Ces versoirs se font en nouvel acier « TRIPLEX INFERNAL ECLAIR »
absolument incomparable comme travail et longue durée.*

Outillage complet et perfectionné pour toutes cultures.

DEMANDER LE CATALOGUE GÉNÉRAL